



Doc. 15305
22 juin 2021

La situation des Tatars de Crimée

Amendement¹ n° 1

Dans le titre du projet de résolution, remplacer les mots «La situation des Tatars de Crimée» avec les mots suivants:

«Violations des droits humains commises à l'encontre des Tatars de Crimée en Crimée»

Note explicative

Indique clairement que la résolution porte sur les violations des droits humains et précise sa portée géographique. Correspond mieux au contenu du rapport.

Déposé par:

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
GATTOLIN André, France, ADLE
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC

1. 2021 - Troisième partie de session

